

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

OCCITANIE

18 / 22_018 - ASSOCIATION CENTRE CULTUREL OCCITAN DE L'ALBIGEOIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN À L'ORGANISATION DE LA JANADA 2022 ET DE LA JORNADA DEL TEATRE OCCITAN AMATOR

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

18 / 22_018 - ASSOCIATION CENTRE CULTUREL OCCITAN DE L'ALBIGEOIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN À L'ORGANISATION DE LA JANADA 2022 ET DE LA JORNADA DEL TEATRE OCCITAN AMATOR

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Plas

Laurence PLAS, rapporteur,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la valorisation de la culture occitane, la ville d'Albi soutient depuis plusieurs années le centre culturel occitan de l'Albigeois (CCOA).

Le CCOA a pour objet le maintien, la promotion, la diffusion et le développement de la langue et de la culture occitane. Il propose des cours ainsi que des ateliers de langue occitane et organise également des concours d'écriture et des expositions.

Dans cette optique, l'association organisera le 23 avril 2022 dans la salle de l'Athamor, la jornada del teatre occitan amator (journée du théâtre occitan amateur) où se produiront quatre troupes de théâtre ainsi que des humoristes de la région. Cet évènement permettra de présenter au public albigeois et tarnais les troupes de théâtre amateur en occitan, de contribuer à leur dynamisme et à leur parcours créatif, de valoriser le travail de ces troupes et de l'atelier théâtre du CCOA et ainsi donner plus de visibilité aux activités de création autour de la langue occitane.

Le CCOA organise aussi tous les ans à Albi, la Janada, mot occitan signifiant les festivités de la Saint-Jean, faisant référence à un protocole qui était en vigueur à Albi en 1492. L'édition 2022 se déroulera place Sainte-Cécile le samedi 25 juin selon le programme suivant :

- 16h30 – 17h45 : organisation de la ressèga (danse collective type farandole dans les rues de la ville) avec Sonaires d'Oc
- 17h45 – 19h : bal occitan musiques traditionnelles
- 19h – 19h45 : pause repas, animations et marché de nuit
- 21h – 22h30 : concert musique occitane contemporaine moderne (groupe Mauresca)
- 22h30 – 23h : défilé aux flambeaux, embrasement du feu et farandole
- 23h : bal occitan de musique traditionnelle (Joi OrquesTrad)

Considérant que ces événements contribuent à faire vivre et à valoriser la culture occitane à Albi et considérant également la volonté commune de moderniser un événement traditionnel et de l'ouvrir au plus grand nombre, il est proposé au Conseil municipal d'accompagner le CCOA dans l'organisation de deux projets en lui versant une subvention d'un montant total de 5 000 € (cinq mille euros), décomposée comme suit :

- 500 € (cinq cents euros) en soutien à l'organisation de la jornada del teatre occitan amator qui aura lieu le 23 avril 2022,
- 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) en soutien à l'organisation de la Janada qui aura lieu le 25 juin 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) au centre culturel occitan de l'Albigeois correspondant à :

- 500 € (cinq cents euros) en soutien à l'organisation de la jornada del teatre occitan amator qui aura lieu le 23 avril 2022,
- 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) en soutien à l'organisation de la Janada qui aura lieu le 25 juin 2022.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget en cours.

PRÉCISE QUE

- le versement de la subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite à l'approbation du conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel,
- l'association sera tenue de mentionner le concours de la ville d'Albi en apposant notamment son logo, sur tous ses documents de communication papier et autres supports,
- l'association s'engage à veiller à la bonne application et au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement,
- l'association a prévu de reporter l'événement s'il ne pouvait se tenir en présence de public au regard du contexte de crise sanitaire et en cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet présenté par l'association d'ici la fin de l'année 2022, la collectivité pourra demander le remboursement total ou partiel de la subvention attribuée. En cas de remboursement partiel, le montant du remboursement sera calculé au prorata de la réalisation de l'objet de la subvention.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022  f de T

ID : 081-218100048-20220321-22_018-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.